

Obtention de la carte « IMAGINE'R SCOLAIRE » :

- Les tarifs varient selon la situation de l'élève concerné.
- Suivre les instructions mentionnées dans le dossier pour acceptation du dossier.

La participation communale sera de 105 euros par titre de transport selon les critères suivants :

- Être domicilié à Dourdan.
- Être collégien, lycéen, apprenti scolarisé dans un établissement Essonnien.
- Être bénéficiaire d'une carte IMAGINE'R scolaire.

Dès la fin juin 2019 :

- 1°) faire signer et tamponner l'imprimé par l'établissement scolaire,
- 2°) les familles devront se présenter à l'accueil de la mairie pour compléter le cadre 5 : TIERS PAYANT, afin de bénéficier de la participation communale de 105€ par titre de transport.

La famille paye à IMAGINE'R le montant de la participation restant à sa charge, déduction faite de la participation communale de 105€/par titre.

Si la famille a déjà adressé son dossier et réglé l'intégralité du coût du titre de transport auprès de l'organisme IMAGINE'R avant fin juin 2019 :

un remboursement de 105€ sera possible par la Mairie sur présentation des pièces justificatives suivantes : un imprimé de demande fourni par la mairie copie de la carte « IMAGINE'R Scolaire 2019/2020, un RIB, un justificatif du règlement édité par l'organisme IMAGINE'R.

Le titre de transport sera adressé directement au domicile de l'élève.



Pour tous les renseignements complémentaires, veuillez prendre contact auprès de l'accueil de la Mairie ou par téléphone au 01 60 81 14 20.